

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril, à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
04/04/19-05	Affectation du résultat d'exploitation 2018

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, René OLIVE, Edith PUGNET, Martine ROLLAND

Suppléants présents : Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE, Madeleine GARCIA-VIDAL ayant donné procuration à René OLIVE

Absents : Michel MOLY, Damienne BEFFARA, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Mireille REBECQ, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE,

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GRAU ayant donné procuration à Mireille REBECQ, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Henri GEORGES ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE

Absents : Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Katell MATET, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Christophe PAYROU, Loïc GARRIDO, Sylvie TORRES

Le Président,

Le Comité de l'UDSIS réuni sous la Présidence de Monsieur Jean ROQUE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 032 223,87 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	454 598,73
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	577 625,14
EXCEDENT DEFICIT	
<u>A/- EXCEDENT AU 31/12/2018</u>	1 032 223,87
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	

Solde disponible affecte comme suit: * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	1 032 223,87 531 000,00 501 223,87
B/- DEFICIT AU 31/12/2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter- budget primitif 2019 Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C/ Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE




PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

17 AVR. 2019

COURRIER